



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

direction des services départementaux
de l'éducation nationale
Sarthe



Publication du décret complémentaire sur l'organisation des rythmes scolaires

Le 08/05/2014

La mise en place des nouveaux rythmes poursuit un seul objectif : permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école.

L'ensemble des enfants doit bénéficier; dès la rentrée 2014, de la réforme des rythmes scolaires. Les bénéficiaires de la réforme doivent être accessibles à tous, sans exception.

Le Premier ministre a souhaité la mise en œuvre de certains assouplissements, dans l'organisation de la réforme. C'est le sens des I aménagements prévus par un décret autorisant une expérimentation dès la rentrée 2013.

M.A.J. le 24/11/2016

Dans cette rubrique

- [Actualités - Informations pratiques](#)
- **[Organisation scolaire](#)**
- [Calendriers scolaires](#)
- [Présentation de la DSDEN 72](#)
- [Écoles et établissement du 72](#)
- [Instances](#)
- [Orientation](#)
- [Services sociaux](#)
- [Services publics +](#)

En savoir plus

- **[Publication du décret complémentaire sur l'organisation des rythmes scolaires](#)**
- **[BO du 8 mai 2014 : circulaire relative à l'organisation des rythmes scolaires](#)**

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Sarthe
19 boulevard Paixhans
CS 50042 72071 LE MANS CEDEX 9
Tél. 02 43 61 58 00